

MOTION

Pour l'adoption d'une loi intégrale contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants

Préambule

Depuis plusieurs années, la société française connaît une prise de conscience sans précédent de l'ampleur des violences sexistes, sexuelles et intrafamiliales. Les révélations portées par le mouvement #MeToo, les travaux de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIIVISE), ainsi que les nombreux témoignages de victimes ont mis en lumière une réalité longtemps passée sous silence.

Chaque année en France, des centaines de milliers de femmes et d'enfants subissent des violences physiques, psychologiques ou sexuelles.

Les féminicides, les violences conjugales, les violences sexuelles sur mineurs, l'inceste ou encore les cyberviolences demeurent à un niveau particulièrement préoccupant.

À Pontault-Combault, la lutte contre toutes les formes de violences constitue une priorité municipale et la Ville agit quotidiennement aux côtés de l'ensemble des partenaires institutionnels, judiciaires, sanitaires, éducatifs et associatifs afin de prévenir les violences, protéger les victimes et accompagner les familles.

Cette mobilisation s'inscrit dans une stratégie locale reposant notamment sur :

- la prévention des violences intrafamiliales auprès des familles et des jeunes ;
- le développement d'actions de sensibilisation dans les établissements scolaires et les structures municipales ;
- le soutien aux victimes grâce à un travail partenarial avec les associations spécialisées et les services de l'État ;
- la mobilisation des acteurs locaux dans le cadre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) ;
- le renforcement du repérage précoce des situations de danger concernant les enfants ;
- la coordination des professionnels de l'enfance, de la santé, du secteur social et de la sécurité afin d'améliorer l'accompagnement des victimes ;
- la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes comme levier essentiel de prévention des violences.

Si les dispositifs de prévention et de protection se sont progressivement renforcés, les réponses apportées restent encore insuffisantes face à l'ampleur du phénomène.

Aussi, les associations, les professionnels de terrain et les collectivités territoriales soulignent aujourd'hui l'urgence de disposer d'une stratégie nationale globale, coordonnée et durable.

Face à ce constat, une coalition de plus de 150 organisations féministes et enfantistes a présenté en novembre 2024, 140 mesures visant à repenser globalement la prévention, la protection des victimes, la formation des professionnels, le renforcement des réponses judiciaires et une meilleure coordination des politiques publiques.

Cette dynamique a conduit en janvier 2025 à la création d'une coalition parlementaire transpartisane pour une loi intégrale de lutte contre les violences sexistes et sexuelles rassemblant députés et sénateurs chargée de traduire par un projet de loi ces 140 recommandations.

Ce projet de loi intégrale en s'attaquant de front à l'ensemble des secteurs concernés par ce type de violences constitue une avancée majeure pour toutes les victimes dans un pays où les violences sexistes et sexuelles restent massives, banalisées et trop souvent impunies.

Il permettra dans le cadre d'une réponse globale de structurer l'action publique autour de cinq piliers : la prévention, la protection des victimes, la formation des professionnels, la coordination des acteurs et le renforcement de la réponse judiciaire

La ville de Pontault-Combault, étant depuis longtemps pleinement engagée dans cette politique publique à travers ses actions de prévention, d'accompagnement, de sensibilisation et de coordination partenariale *réaffirme sa volonté de poursuivre et de renforcer sa stratégie municipale autour de cinq priorités :*

- prévenir les violences
- protéger les victimes
- renforcer la protection des mineurs
- promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes
- mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire.

La ville s'engage à présenter chaque année, dans le cadre des instances partenariales compétentes, un bilan des actions en matière de prévention des violences, de protection des mineurs et d'accompagnement des victimes.

Le Conseil municipal de Pontault-Combault affirme sa volonté de prendre toute sa part dans ce combat et appelle l'État à se doter d'un cadre législatif ambitieux et des moyens nécessaires pour le mettre en œuvre et formule le vœu que :

- La loi intégrale contre les violences sexuelles et sexistes, permettant de renforcer la prévention, la protection des victimes, la formation des professionnels, la coordination des acteurs et la réponse judiciaire, soit adoptée dans les meilleurs délais.
- Cette loi soit accompagnée de moyens budgétaires, humains et institutionnels à la hauteur des enjeux de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, priorité nationale.
- Les communes soient pleinement reconnues comme des partenaires de cette politique publique nationale et bénéficient de moyens renforcés pour développer leurs actions de prévention, d'accompagnement des victimes et de protection de l'enfance.

La ville s'engage à transmettre la présente motion au Premier ministre, aux ministres compétents, aux parlementaires de Seine-et-Marne, au Préfet de Seine-et-Marne, au Président du Département de Seine-et-Marne ainsi qu'aux partenaires institutionnels et associatifs engagés dans la lutte contre les violences.